

 <i>Ville de Longuenesse</i>	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2020-118 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	9.1

OBJET : Enquête publique concernant la demande présentée par la société BRASSERIE GOUDALE SAS en vue de procéder à l'épandage du Fertimalt – Avis de la commune

DATE DE CONVOCATION

8 décembre 2020

DATE D’AFFICHAGE

8 décembre 2020

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à dix neuf heures, le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 8 décembre 2020.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, M. Jean-Luc HAZARD, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT, M. Eric FOULON et Delphine MALIDAN, Adjoints.
M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, M. Rodrigues HERMANT, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, M. Stéphane MILAMON, Mme Béatrice LEMAIRE, M. Philippe CREQUY, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX-LEVERT, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Chantal LEVRAY, M. Philippe BELHOSTE, Mme Hélène DELECOURT, M. Laurent VANDESTEEENE, Mme HUGUETTE DEWINTRE et M. Nicolas SEGARD (il quitte la salle à 21 h 40), Conseillers Municipaux,

EXCUSÉES :

Mme Peggy MAHU donne procuration à M. Jean-Luc HAZARD

Mme Morgane MOREL

Mme Daisy COUSIN

Mme Delphine MALIDAN est élue secrétaire de séance

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral en date du 6 octobre 2020, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a ouvert une enquête publique sur la demande présentée par la société BRASSERIE GOUDALE SAS, dont le siège social est situé 35 boulevard de Strasbourg à Saint-Omer (62500), en vue de procéder à l'épandage du Fertimalt.

Présentation générale du projet :

La production de la brasserie GOUDALE génère des eaux de process qui, après traitement sur la station d'épuration du site, induit une production Fertimalt (sous-produit organique chaulé). Le Fertimalt est valorisé en agriculture via un plan d'épandage faisant l'objet du DDAE (Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale).

Le Fertimalt est stocké sur le site de la brasserie GOUDALE dans deux bennes amovibles puis déstocké en bout de champ (sur une période de 3 à 4 mois maximum avant d'être épandu). Le Fertimalt est repris au moment de la période d'épandage par des épandeurs agricoles pour être épandu par des prestataires spécialisés.

Le parcellaire est localisé dans le département du Pas-de-Calais, au niveau des régions agricoles du Pays d'Aire, du Haut Pays d'Artois et du Marais Audomarois.

La demande ci-dessus mentionnée est soumise à l'enquête publique du 4 novembre au 4 décembre 2020 inclus, à Arques, siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public a pu prendre connaissance du dossier de demande d'autorisation environnementale sur support papier relatif à cette installation, en mairie d'Arques, sise place Roger Salengro, pendant les heures d'ouverture de la mairie ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr – Publications – Consultation du Public – Enquête Publique – ICPE AUTORISATION – BRASSERIE GOUDALE SAS ARQUES.

Ce même dossier pouvait également être consulté, pendant la durée de l'enquête, en Préfecture du Pas-de-Calais – service Installations Classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 00.

Un dossier numérique était également consultable en mairies de Arques, Blendecques, Campagne-lez-Wardrecques, Clairmarais, Ecques, Enquin-lez-Guinegatte, Helfaut, Heuringhem, Inghem, Longuenesse, Pihem, Quiestède, Racquinghem, Reclinghem, Roquetoire, Saint-Augustin, Saint-Martin-au-Laërt, Saint-Omer, Salperwick, Théroüanne, Wardrecques (62) et Renescure (59), aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les conseils municipaux des communes de Arques, Blendecques, Campagne-lez-Wardrecques, Clairmarais, Ecques, Enquin-lez-Guinegatte, Helfaut, Heuringhem, Inghem, Longuenesse, Pihem, Quiestède, Racquinghem, Reclinghem, Roquetoire, Saint-Augustin, Saint-Martin-au-Laërt, Saint-Omer, Salperwick, Théroüanne, Wardrecques (62) et Renescure (59), sont invités à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et les délibérations auront à intervenir au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, au vu des dispositions projetées pour la mise en œuvre de cette installation, le conseil municipal émet un avis favorable sur ce projet.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Rendue exécutoire le

Le Maire,

Christian COUPEZ



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Accusé de réception

Acte reçu par: Sous-Préfecture de SAINT OMER

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2020-12-16(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNE DE LONGUENESSE

N° de SIREN: 216205252

Numéro Acte de la collectivité locale: 2020-118

Objet acte: Enquête publique concernant la demande présentée par la société BRASSERIE GOUDALE SAS en vue de procéder à l'épandage du Fertimalt - Avis de la commune

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 9.1-Autres domaines de compétences des communes

Identifiant Acte: 062-216205252-20201214-2020-118-DE

